



COMMUNE D'INNENHEIM

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1. GENERALITES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Commune d'Innenheim.

CADRE GENERAL

Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le comptable des Finances Publiques qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il doit être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé (N-1). Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Le Compte Administratif

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'exercice comptable écoulé (N-1).

Le Compte Financier Unique (CFU)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique qui se substitue, durant la période de l'expérimentation, au Compte Administratif qui était établi par la commune ainsi qu'au Compte de Gestion qui était établi par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il présente la spécificité d'être un document conjoint du Maire et du comptable public.

La Commune d'Innenheim s'est portée candidate à cette expérimentation qui a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022. Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé . Il rapproche les prévisions inscrites au budget (budget primitif + décisions budgétaires modificatives) des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal après le vote du CFU.

La présente note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la Commune d'Innenheim qui a été présentée en Conseil Municipal dans sa séance du 19 février 2026. Elle est jointe à la délibération approuvant le CFU et sera également disponible sur le site internet de la commune.

2. SYNTHESE DES OPERATIONS COMPTABLES ENREGISTREES EN 2025

BALANCE GENERALE - EXERCICE 2025

Montants réels et d'ordres (avec les articles 001 et 002)

Investissement	Budget Primitif 2025	R.A.R 2024	DM	Reports 2024	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	657 528.63	58 000.00	0	66 471.37	782 000.00	501 290.78
Recettes	782 000.00	0.00	0		782 000.00	444 116.98
Excédent	124 471.37					
Déficit		58 000.00		66 471.37		
Résultat d'investissement 2025						- 57 173.80

Fonctionnement	Budget Primitif 2025	R.A.R 2024	DM	Reports 2024	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	1 020 000.00				1 020 000.00	729 139.93
Recettes	1 002 741.26			17 258.74	1 020 000.00	1 006 820.16
Excédent				17 258.74		
Déficit	17 258.74					
Résultat de fonctionnement 2025						+ 277 680.23

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 57 173.80
Fonctionnement :	+ 277 680.23
Résultat global :	+ 220 506.43

2-1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A/ Dépenses de fonctionnement

SITUATION COMPTABLE - SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025

DEPENSES

Chap	Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal.
011	Charges à caractère général	370 900.00	264 085.73	71.20
012	Charges de personnel et frais assimilés	298 000.00	214 770.99	72.07
014	Atténuations de produits	121 000.00	120 636.00	99.70
65	Autres charges de gestion courante	119 100.00	102 756.09	86.28
66	Charges financières	27 000.00	21 000.74	77.78
67	Charges spécifiques	3 500.00	2 890.38	82.58
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	3 500.00	3 000.00	85.71
023	Virement à la section d'investissement	77 000.00	0.00	0.00
	Total Général	1 020 000.00	729 139.93	71.48

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 729 139.93 € en 2025 contre 726 080.67 € en 2024. Des dépenses stables et maîtrisées.

Le chapitre 011 - Charges à caractère général comprend notamment les charges afférentes à la fourniture d'énergie (électricité, gaz, fioul), l'achat de consommables divers, les divers contrats de maintenance, l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel, des espaces publics, les assurances, les frais de télécommunication .

Les réalisations sont globalement stables mais on note toutefois une baisse des factures d'électricité, une augmentation des frais de maintenance, des assurances, des taxes foncières. Des travaux d'entretien de la voirie, de marquage et de signalisation ont également été réalisés pour 31 722,-€.

Le chapitre 012 - Charges de personnel

La Commune d'Innenheim emploie :

- 2 secrétaires (1 titulaire et 1 contractuelle)
- 2 ouvriers communaux polyvalents (1 titulaire et 1 contractuel (poste vacant depuis aout 2025)
- 2 ATSEM (contractuelles)

Ce chapitre fluctue chaque année en fonction des effectifs, de leur statut (titulaires ou contractuels), de leurs qualifications et de la rémunération y afférente.

En 2025, le second poste d'agent technique est vacant depuis le mois d'août et la commune rencontre des difficultés pour le recrutement.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaire en maternelle, le recrutement d'une seconde ATSEM, à temps non complet, a été nécessaire. Il est intervenu au 1^{er} septembre 2025. Les charges de personnel ont donc légèrement baissé en 2025.

Le chapitre 014 - Atténuation de produits correspond à la contribution de la Commune d'Innenheim au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 118 064 € et au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2 572 € (Ce reste à charge a augmenté de 1 036,-€ en 2025. Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile prenait en charge depuis 2019, entre 90 % et 95% du FPIC. Sans cette prise en charge, le montant dû par la commune oscille normalement entre 45 000,-€ et 52 000,-€).

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante concerne les indemnités allouées aux élus, la contribution annuelle au Service d'Incendie et de Secours (29 116.50 € en 2025 contre 28 083,00 € en 2024) et le versement de subventions aux diverses associations. Chapitre en légère hausse due à la revalorisation à l'augmentation de la contribution au SIS67 .

Le chapitre 66 - charges financières représente essentiellement le montant des intérêts dus au titre des emprunts en cours qui continuent de diminuer. Chapitre en légère baisse suite au remboursement du prêt relais en cours.

Le chapitre 67 – charges spécifiques concerne essentiellement des annulations de titres de recettes émis les années antérieurs comme par exemple dans le cadre du remboursement de charges locatives aux locataires des propriétés communales.

Le chapitre 68 – Dotation aux amortissements a dû être crédité à la demande de la Trésorerie selon un principe de prudence. Les articles de la classe 68 ont pour objectif de prendre en compte la diminution de la valeur des actifs et les risques de charges futures. C'est une obligation légale lorsqu'il y a des recours en cours devant les tribunaux par exemple, comme c'est le cas pour notre commune.

B/ Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire celles qui se sont traduites par un encaissement réel s'élèvent à 989 561.42 € . Ce montant est majoré d'une partie du résultat de fonctionnement 2024 reporté de 17 258.74 €.

SITUATION COMPTABLE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2025

RECETTES

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>	<i>% Réal.</i>
013	Atténuations de charges	5 000.00	128.25	2.57
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	19 750.00	19 088.26	96.65
73	Impôts et taxes	87 000.00	81 839.26	94.07
731	Impositions directes	695 250.00	705 072.00	101.41
74	Dotations et participations	86 500.00	86 712.14	100.25
75	Autres produits de gestion courante	108 241.26	96 055.79	88.74
76	Produits financiers	0.00	15.29	0.00
77	Produits spécifiques	1 000.00	601.38	60.14
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0.00	49.05	0.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	17 258.74	17 258.74	100.00
	Total Général	1 020 000.00	1 006 820.16	98.71

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 cumulé, positif de 277 680.23 € (contre 297 258.78 € en 2024). Ce résultat servira à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le chapitre 013 - Atténuations de charges correspond au remboursement de charges de personnel.

Le chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses correspond aux concessions de tombes, aux redevances d'occupation du domaine public dues par les différents concessionnaires de réseaux, au produit de la location de la chasse.

Les impôts, taxes et impositions directes des chapitres 73 et 731 demeurent les principales recettes de la collectivité.

Chapitre 73 - Impôts et Taxes : Ce chapitre comprend les allocations compensatrices d'un montant de 56 919,- € versées par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au titre de la compensation de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la valeur Ajoutée des Entreprises) dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique.

Est également intégré à ce chapitre, le Fonds Départemental des Taxes Additionnelles, en baisse constante depuis maintenant quelques années.

Chapitre 731- Impositions directes

Les taux de la taxe foncière (TFPB et TFPNB) n'ont pas été augmentés par la commune en 2025. Ils sont de 26,41% pour la TFPB et de 77,44% pour la TFPNB.

Pour autant, les recettes fiscales sont toujours en légère hausse d'année en année, l'État augmentant annuellement les bases d'imposition.

Les dotations et participations de l'État prévues au chapitre 74 sont stables voire en baisse, notamment pour la Dotation Forfaitaire des Communes que l'Etat réduit d'année en année.

Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante correspond aux recettes liées aux locations des bâtiments communaux (loyers) et des terres. Ce chapitre peut fluctuer en fonction de l'occupation de ces bâtiments.

2-2 / SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement, contrairement aux dépenses de fonctionnement, sont liées aux projets de la commune à moyen et long terme et contribuent à l'accroissement du patrimoine communal.

Ce budget comprend notamment les acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, les études préalables à des travaux, des travaux soit sur des structures déjà existantes, soit à créer et du remboursement du capital des emprunts contractés pour financer ces travaux.

En 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 500 391.78 € dont 66 471.37 de déficit d'investissement reporté de 2024 € et auxquelles se rajoutent 899.00 € d'opération d'ordre

Le chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés, correspond au remboursement du capital de la dette. En 2025, la commune a remboursé un prêt relais de 150 000,-€ d'où cet important montant de remboursement de capital.

Outre les charges financières, les autres dépenses d'investissement ont été consacrées aux travaux, achats d'équipement et autres immobilisations suivants :

- frais d'achat de terrain	144.00 €
- rénovation des courts de tennis	66 000,00 €
- travaux d'extension du cimetière	49 943.76 €
- mise en conformité de l'alarme de la salle polyvalente	3 816.00 €
- raccordement au gaz de ville des locaux 2 et 3 de l'hôtel d'entreprises	2 496.00 €
- restauration du grand calvaire	11 586.00 €
- mise en souterrain du réseau télécom rue de la Liberté	7 077.46 €
- remplacement du garde-corps sur le pont près de l'étang	1 891.20 €
- achat d'extincteurs pour l'hôtel d'entreprises et le club house	1 460.34 €
- remplacement des ordinateurs de l'école élémentaire et de 2 ordinateurs pour les directrices des écoles	12 142.80 €
- achat d'un sèche-linge pour l'école	639.00 €

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2025 s'élève à 443 217.98 € .

Les dépenses d'investissement sont équilibrées en recettes par une part d'autofinancement (excédent de fonctionnement 2024 reporté de 280 000,- €), le Fonds de Compensation de la TVA, (16,404% des dépenses d'investissement éligibles de l'année N-1), le produit de la taxe d'aménagement et les subventions reçues (11 550,- € de la CeA pour la rénovation des courts de tennis, 7 000,-€ de la Fédération de Tennis pour la rénovation des courts, 86 187.72 € au titre du remboursement des frais de viabilisation de terrains).

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (989 561.42 € €) et les dépenses réelles de fonctionnement (729 139.93 €) s'élève à 260 421.49 €.

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette et le besoin de financement de la section d'investissement.

La section d'investissement présente donc un résultat comptable 2025 négatif de 57 173.80 € (déficit de 66 471.37 € € en 2024).

SITUATION COMPTABLE - SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2025

DEPENSES

<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>	<i>% Réal.</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	278 000.00	276 723.85	99.54
21	Immobilisations corporelles	330 228.63	157 196.56	47.60
27	Autres immobilisations financières	100.00	0.00	0.00
45	Comptabilité distincte rattachée	100 000.00	0.00	0.00
001	Déficit d'investissement reporté	66 471.37	66 471.37	100.00
041	Opérations patrimoniales	7 200.00	899.00	12.49
	Total Général	782 000.00	501 290.78	64.10

RECETTES

Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal.
10	Dotations, fonds divers et réserves	336 000.00	336 916.26	100.27
13	Subventions d'investissement reçues	180 100.00	104 737.72	58.16
16	Emprunts et dettes assimilés	81 700.00	1 000.00	1.22
27	Autres immobilisations financières	0.00	564.00	0.00
45	Comptabilité distincte rattachée	100 000.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	77 000.00	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	7 200.00	899.00	12.49
	Total Général	782 000.00	444 116.98	56.79

3. BILAN DU CFU 2025

En dépenses :

Résultat de la section de fonctionnement : 729 139.93 €

Résultat de la section d'investissement : 501 290.78 €

Total : 1 230 430.71 €

Restes à réaliser 2025 en investissement : 0.00 €

En recettes :

Résultat de la section de fonctionnement : 1 006 820.16 €

Résultat de la section d'investissement : 444 116.98€

Total : 1 450 937.14 €

Soit un résultat de clôture positif de 220 506.43 €

4. AFFECCATION DU RESULTAT 2025

Compte tenu des reports de l'année 2024, le CFU pour l'exercice 2025 présente

- un excédent de fonctionnement de + 277 680.23 €

- un déficit d'investissement de - 57 173.80 €

Il appartient donc au Conseil Municipal d'affecter au budget 2026 le résultat de la section de fonctionnement, soit 277 680.23 € et de reprendre le déficit d'investissement en dépenses d'investissement.

5. EVOLUTION DE LA DETTE

Au 01 01 2025, la commune a 8 emprunts à rembourser pour un capital de 900 392.49 dont 150 000 € pour un crédit relais.

En 2023, la commune a contracté un prêt relais de 150 000,- € sur 24 mois afin de pouvoir rembourser un autre prêt relais de 300 000.-€ solde. Nous avons donc remboursé la totalité de ce capital en 2025 permettant ainsi la réduction de la dette.

Le prêt pour l'aménagement de la rue du Général de Gaulle, contracté en 2015 est arrivé à échéance au 31/07/2025.

Au 31 12 2025, il reste 6 emprunts pour un capital de 624 619.10 € à rembourser.

Un emprunt contracté en 2011 pour la construction du périscolaire et de la salle multi-activités, arrive à échéance en mars 2026.

Le souhait de la municipalité est de réduire la dette afin de pouvoir reconstituer une capacité d'autofinancement permettant de réaliser et de financer les investissements à venir.

4. CONCLUSION

La commune continuer de maîtriser ses dépenses afin d'assainir ses finances.
Pour y arriver, il est nécessaire de continuer à réduire momentanément les investissements.

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT IM GAENSBUEHL

Le budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl, répond aux mêmes règles budgétaires et comptables que le budget principal auquel il est rattaché.

Le Conseil Municipal a décidé la création du lotissement Im Gaensbuehl, par délibération du 28 juin 2023 et la constitution d'un budget annexe le 06 août 2024.

Le budget primitif du lotissement Im Gaensbuehl a été approuvé le 08 avril 2025.

En 2025, une acquisition de terrain a été réalisée pour 43 686.08 €.

Le montant de cet achat a fait ensuite l'objet d'une écriture d'ordre budgétaire pour l'intégration du terrain dans les comptes de stock.

Les résultats comptables se présentent ainsi :

BALANCE GENERALE - EXERCICE 2025

Investissement	Budget Primitif	DM	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	140 000.00		140 000.00	43 686.08
Recettes	140 000.00		140 000.00	0.00
Excédent/déficit				- 43 686.08

Fonctionnement	Budget Primitif	DM	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	140 000.00		140 000.00	43 686.08
Recettes	140 000.00		140 000.00	43 686.08
Excédent/déficit				0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 43 686.08
Fonctionnement :	0.00
Résultat global :	- 43 686.08

Fait à Innenheim, le 19 février 2026

Le Maire,

Jean-Claude JULLY.

